

Québec prévoit augmenter ses dépenses de plus de 6 p. cent

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

En dépit de la récession, et même s'il est réduit à geler le salaire de ses employés, le gouvernement du Québec prévoit une augmentation d'un peu plus de 6 p. cent de ses dépenses pour l'année financière 1991-1992.

Depuis une semaine, les élus libéraux ont été prévenus de se préparer à des décisions difficiles à justifier ce matin, lors du dévoilement des crédits budgétaires de l'année 1991-1992. Aujourd'hui «tous les ministères auront des allures de victimes», prévient-on.

C'est plus de 600 millions de dollars qu'a dû racler, dans les programmes des ministères, le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, pour boucler son budget de dépenses, a-t-on indiqué à La Presse. Le manque à gagner conjugué à un déficit «structurel», et quasi automatique, de quelque 700 millions par année place le Québec devant un déficit de près de 1,5 milliard l'an prochain.

L'annonce d'aujourd'hui confirmera l'intention de Québec de réduire de 100 millions, sur un budget de 5 milliards, les dépenses dans le secteur de l'Éducation. Comme 70 p. cent des dépenses dans ce secteur, liées aux salaires des professeurs, sont incompressibles, la pression s'exercera sur les autres postes, notamment sur plusieurs services gratuits offerts par les commissions scolaires et pour lesquels il faut prévoir des diminutions réelles de budgets 7 à 8 p. cent. D'autres ministères éprouveront moins: on parle de quelques dizaines de millions pour les Transports — un pourcentage infime de leur budget —; davantage pour l'Agriculture, où plusieurs coûteux programmes de stabilisation seront mis dans la moutonnette des comptables du Trésor.

Hausse importante

Lors d'une réunion récente de la haute fonction publique, les sous-ministres sont restés un peu pantois devant l'intention du Conseil du trésor de maintenir tout de même à plus de six pour

cent la hausse des dépenses pour l'an prochain, ce qui portera les dépenses de 35,8 milliards à environ 38 milliards.

Cette augmentation reste fort élevée, puisqu'elle dépasse un peu l'inflation prévue (de 5,6 p. cent pour l'année calendrier 1991, selon le dernier budget fédéral). Et surtout elle excède de beaucoup la croissance prévisible de l'économie québécoise — qui sera négative en 1991 —, un écart toutefois inévitable en période de récession économique, explique-t-on. Certains proposent qu'un comité de fonctionnaires se penche sur les mesures de compression, mais la plupart tiennent encore à ce que ces choix douloureux se fassent au niveau politique.

Formé l'an dernier pour identifier les programmes susceptibles d'être réduits, un comité de ministres a formulé beaucoup moins de propositions que ne l'espérait le Conseil du trésor, explique-t-on. Le Trésor a par la suite désigné d'autres programmes pour le couperet, mais les besoins identifiés ont forcé Québec à se tourner



Daniel Johnson

vers le gel des salaires pour équilibrer l'année financière. En 1991-1992, le gel salarial annoncé cette semaine permet au Conseil du trésor de récupérer 243 millions, une bouffée d'oxygène pour les comptables du gouvernement.

Toutefois cette mesure n'a pas été décidée sans heurts. Les mandarins du gouvernement reprochent au ministre Johnson un manque de fermeté dans les intentions qu'il a claironnées au sujet de la gestion quotidienne de la politique de contrôle des dépenses. On trouve un peu court le raisonnement par lequel Québec a décidé de se tourner rapidement vers le gel salarial pour équilibrer son année financière.

L'opposition

Le critique péquiste en matière de finances publiques, l'ex-ministre Jacques Léonard, relève, en s'appuyant sur la dernière synthèse des opérations financières, que le Trésor a accepté en 90-91 une augmentation réelle des dépenses l'ordre de 8,5 p. cent, bien qu'il ait prévu une hausse de 6,4 p. cent.

En dépit de la récession — l'augmentation de la facture de l'aide sociale — et des dépenses ponctuelles comme la crise autochtone, il y a encore «deux à trois pour cent d'augmentations

qui sont inexplicables», croit M. Léonard. Au surplus, avec 740 millions d'augmentation officielle au déficit cette année, le gouvernement tente de faire oublier qu'il a payé d'avance, en mars 1990, 180 millions pour l'aide sociale, ce qui aurait fait gonfler d'autant le déficit cette année.

Or Québec s'aligne à nouveau sur des hausses de l'ordre de six pour cent tout en bénéficiant d'un gel des salaires des employés — près de la moitié du budget soit 18 milliard. «C'est que les autres dépenses explosent, qu'elles sont presque hors de contrôle», selon M. Léonard.

Il restait difficile, hier, d'identifier les ministères qui auront le plus à subir des compressions de dépenses aujourd'hui.

Poste important, plus de 11 milliards, la Santé a reçu l'assurance que ses budgets augmentent d'un pourcentage équivalent à l'inflation plus trois pour cent à compter de la présentation de la réforme, en décembre dernier. Ce qui accroît d'autant la pression sur les autres secteurs.



Selon le premier ministre Brian Mulroney, l'opinion publique québécoise n'est pas en faveur de l'indépendance.

Mulroney prévoit un non à une question claire sur l'indépendance

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Brian Mulroney insiste: tout référendum au Québec devra poser une question d'une extrême clarté sur l'indépendance. Quelque chose comme: «Voulez-vous être indépendant? Voulez-vous rejeter le drapeau canadien, l'héritage canadien, voulez-vous déchirer votre passeport canadien?» Et il est convaincu que la réponse sera majoritairement «non».

C'est en effet ce qu'il a expliqué à maintes reprises hier, avant d'entrer à la réunion hebdomadaire du caucus conservateur et à sa sortie des Communautés.

Selon le premier ministre — qui s'est entretenu avec neuf maires de son comté récemment, a-t-il tenu à préciser — l'opinion publique québécoise n'est pas en faveur de l'indépendance. Il suffit qu'on pose la question clairement aux Québécois.

Le gouvernement fédéral n'a toutefois pas l'intention de poser cette question lui-même aux Québécois. S'il y a un référendum fédéral, une idée qu'il n'exclut pas mais qui n'a pas encore été considérée, ce sera une entreprise nationale. Tous les Canadiens seraient appelés à se prononcer sur une réponse «canadienne» à la crise constitutionnelle, a précisé le premier ministre.

Celui-ci n'a pas voulu com-

menter hier les résultats des discussions de la Commission Bélanger-Campeau, sur l'avenir du Québec et la proposition d'un référendum en 92.

M. Mulroney a d'abord fait savoir qu'il n'avait pas pris connaissance des dernières décisions, pour ensuite remettre en question la représentativité de la commission.

«La Commission Bélanger-Campeau c'est 34 individus. C'est représentatif de quoi?» a-t-il demandé, avant de comparer le forum québécois à la Commission Spicer, et aux commissions royales d'enquête Cliche et MacDonald.

«C'est aux élus de prendre les décisions», a lancé le premier ministre.

Mais quelle que soit la proposition de la commission B.-C. M. Mulroney a expliqué hier qu'il n'était «pas très chaud» a priori à l'idée des référendums.

«Historiquement j'ai toujours pensé que le référendum allait à l'encontre de certains principes de base du système parlementaire que nous avons», a-t-il expliqué.

Et quelle que soit la proposition de B.-C., M. Mulroney l'attend avec appréhension. «Comme Canadien, je ne vois pas grand chose de rassurant émaner de la Commission Bélanger-Campeau ou du rapport Allaire», a-t-il répondu à un journaliste qui lui avait demandé s'il ne voyait quand même pas une certaine volonté québécoise de maintenir un lien fédéral.

La guerre du Golfe ne sort pas les conservateurs de l'ornière

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

La guerre du Golfe a poussé George Bush au sommet de sa popularité dans tous les sondages, mais selon Gallup elle n'a eu aucun effet sur la cote d'amour de Brian Mulroney auprès de l'électorat canadien.

D'après la dernière enquête de la firme de sondages, les conservateurs stagnent à 16 p. cent dans les intentions de vote de leurs concitoyens pendant que les libéraux atteignent 39 p. cent et que les néo-démocrates n'obtiennent plus que 30 p. cent. Le mois dernier ils avaient respectivement 16, 35 et 34 p. cent.

Lors de la visite du président américain la semaine dernière le premier ministre avait laissé entendre qu'il espérait voir sa position s'aligner sur celle de son visiteur au lendemain de la victoire des troupes de la coalition. Malheureusement pour lui, l'opinion publique canadienne demeure beaucoup plus partagée que celle du pays voisin face à cette guerre.

Le sondage Gallup apporte cependant de bonnes nouvelles pour les libéraux qui poursuivent leur lente remontée dans presque

toutes les régions, sauf au Québec. À 39 p. cent, le parti de Jean Chrétien est maintenant bon premier à l'échelle pan-canadienne alors que les néo-démocrates se rapprochent de leur position traditionnelle.

Pour établir ces données Gallup a interrogé 1039 personnes de plus de 18 ans à travers le pays entre le 6 et le 9 mars dernier. Un sondage de cette nature est exact 19 fois sur 20 et comporte une marge d'erreur de quatre p. cent.

En fractionnant ce résultat par régions la marge d'erreur augmente considérablement, mais on peut néanmoins relever certaines tendances de l'électorat au cours d'une période de plusieurs mois.

Ainsi, Gallup signale une érosion constante de l'électorat conservateur au Québec, où seulement 16 p. cent des répondants se disent toujours favorables aux troupes de Brian Mulroney, contre 22 p. cent le mois précédent. Le Bloc québécois voit pour sa part augmenter ses appuis, qui passent de 23 à 29 p. cent, pendant que les libéraux font du sur place à 38 contre 37 en février.

La lune de miel des néo-démocrates de Bob Rae pousse moins le parti fédéral qu'au cours des derniers mois et la formation fédérale enregistre donc un recul de 42 à 38 p. cent pendant que les libé-

raux progressent de 34 à 40 p. cent. Les conservateurs sont toujours en troisième place, à 17 p. cent.

Dans les provinces de l'Atlantique les libéraux écrasent tous les autres partis avec 65 p. cent des intentions de vote contre seulement 13 aux conservateurs et 22 au NPD.

Dans les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique, le NPD mène toujours la course avec 35 et 38 p. cent de la faveur populaire, mais les autres formations suivent de près, laissant néanmoins les conservateurs en dernière place, derrière le Reform Party.

Des élections générales doivent être tenues en Saskatchewan et en Colombie-Britannique cette année, deux provinces où le NPD est en première place mais talonné de près par les libéraux et le Reform. Selon les derniers sondages le régime conservateur de Grant Devine n'a guère de chance de survivre à Regina, pendant ce que celui des créditistes est menacé d'effondrement à Victoria.

Ces deux changements prévisibles laissent présager des jours encore plus difficiles pour les conservateurs fédéraux, déjà sur la défensive dans toutes les provinces de l'Ouest.

Trudeau passera les piquets de grève

Presse Canadienne

TORONTO

Le vice-président de l'Université de Toronto, M. Gordon Cressey, a révélé que l'ex-premier ministre Pierre Trudeau lui a fait savoir qu'il était déterminé à franchir les piquets de grève pour recevoir, aujourd'hui, le doctorat honorifique en droit qu'on veut lui décerner.

«Nous avons mis Pierre Trudeau au courant de tout ce qui se passe à l'université mais, en dépit de la grève, il a décidé de venir», a déclaré M. Cressey.

Les employés de la bibliothèque et d'entretien de l'université sont en grève depuis plusieurs semaines. Les professeurs et la plupart des étudiants traversent les piquets de grève, qui sont respectés par quelques centaines d'étudiants.

Un groupe d'étudiants en droit ont écrit à M. Trudeau pour lui demander de ne pas assister à la cérémonie, qui marquera l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de 13 millions.

Formation professionnelle: Ottawa refuse de négocier une nouvelle entente

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

À moins de deux semaines de l'expiration des accords sur la formation professionnelle, Ottawa refuse d'entreprendre des discussions avec Québec sur une nouvelle entente administrative dans ce domaine ou de reconduire les ententes actuelles.

«Nous avons toujours dit que le gouvernement canadien ne négociera pas morceau par morceau avec la province de Québec, c'est clair», a déclaré hier la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall.

Les accords fédéraux-provinciaux en matière de formation professionnelle viennent à échéance le 31 mars. Dans le cadre de ces programmes, Ottawa consacre 433 millions à la formation professionnelle au Québec.

Ottawa a mis sur pied en jan-

vier une Commission fédérale de développement de la main-d'œuvre en collaboration avec le secteur privé et les provinces en vue d'une réforme majeure des programmes de formation au Canada. Québec a toutefois refusé de collaborer aux travaux de cette commission fédérale, soutenant qu'il s'agissait là d'un empiètement sur ces compétences constitutionnelles.

Fort d'un mandat du Conseil des ministres et de l'appui des centrales syndicales ainsi que des milieux d'affaires, le ministre québécois de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, avait annoncé en décembre son intention d'amorcer des négociations avec Ottawa dans le but de rapatrier la pleine et entière responsabilité des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle.

Cette demande avait été accueillie par une fin de non rece-

voir par le gouvernement fédéral, qui entendait poursuivre sa propre réforme et qui refusait de négocier à la pièce un partage des compétences avec Québec. Ce n'est seulement que dans une prochaine ronde de négociation constitutionnelle qu'Ottawa accepterait d'aborder la question d'un nouveau partage.

Au bureau de la ministre fédérale McDougall, on affirme que devant l'impasse, il n'est pas question de reconduire les ententes actuelles pour une autre année, comme ce fut le cas au cours des deux dernières années. On offre plutôt de poursuivre la participation fédérale au financement de ces programmes, sur une base de mois par mois, jusqu'au moment où Ottawa sera prêt à annoncer sa réforme des programmes de formation.

Au bureau de M. Bourbeau, on souligne que le ministre québécois rencontrera au cours des prochains jours son homologue fédé-

ral dans le but de reconduire les accords actuels, de manière à ne pas pénaliser les bénéficiaires. Une réduction des transferts fédéraux n'affecterait pas le réseau administratif des centres de formation professionnelle, mais aurait pour conséquence de réduire les services.

«L'objectif de rapatrier l'ensemble des pouvoirs dans ce domaine demeure», note cependant un conseiller du ministre Bourbeau.

Le député Gilles Duceppe, du Bloc québécois, s'est élevé contre la position de la ministre McDougall, soulignant que «des milliers de personnes vivent dans la hanse d'avoir à se replacer sur un marché du travail frappé de plein fouet par la récession». Il a également souligné le gaspillage qui découle du chevauchement des programmes, notant que jusqu'à 40 p. cent des sommes versées par le fédéral vont aux frais administratifs.

Texte de la proposition des présidents de la Commission Bélanger-Campeau

Voici le texte de la proposition soumise par les deux présidents de la Commission Bélanger-Campeau et qui sera débattue par les membres de la Commission:

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

1. La Commission recommande à l'Assemblée nationale l'adoption au printemps 1991 d'une Loi établissant le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

2. La loi renfermerait trois (3) sections: a) préambule b) Partie 1: tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec c) Partie 2: appel d'offres pour un nouveau partenariat de nature constitutionnelle.

LE PRÉAMBULE DE LA LOI

1. Considérant que les Québécoises et les

Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel;

2. Considérant la volonté des Québécoises et des Québécois d'être partie prenante à la définition de l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

3. Considérant que la Loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée nationale;

4. Considérant l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987 visant à permettre au Québec d'adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982;

5. Considérant la nécessité de redéfinir le statut politique et constitutionnel du Québec;

6. Considérant le rapport, les conclusions et les recommandations de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.



PARTIE 1 DE LA LOI: TENUE D'UN RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU QUÉBEC

— prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec soit entre le 8 et le 22 juin 1992, ou entre le 12 et le 26 octobre 1992;

— ce référendum proposera que le Québec acquière le statut d'État souverain une année, jour pour jour, après la date du référendum;

— prévoit l'institution et la composition, dès l'adoption de la loi, d'une commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale sur l'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté;

— cette commission aura pour mandat d'étudier et d'analyser toute question relative à l'accession du Québec à la pleine souveraineté, c'est-à-dire la capacité exclusive de ses institutions démocratiques de faire ses lois, de prélever ses impôts sur le territoire québécois, de pouvoir agir sur la scène internationale pour conclure des accords ou des traités avec d'autres États indépendants et de participer à diverses organisations internationales;

— cette commission devra formuler à cet égard des recommandations à l'Assemblée nationale;

— cette commission sera dotée d'un budget et pourra commander les études et mener les consultations qu'elle juge nécessaires.

PARTIE 2 DE LA LOI: APPEL D'OFFRES POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT DE NATURE CONSTITUTIONNELLE

— prévoit que l'Assemblée nationale autorise le gouvernement du Québec à recevoir, dès l'adoption de la loi, des offres de partenariat de nature constitutionnelle entre le Québec et le Canada liant le gouvernement fédéral et les autres provinces;

— prévoit l'institution, dès l'adoption de la loi, d'une commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale chargée, dans un délai raisonnable, de procéder à l'examen de telles offres;

— cette commission aura pour mandat d'apprécier et d'évaluer ces offres et de faire des recommandations pertinentes à l'Assemblée nationale;

— cette commission sera dotée d'un budget et pourra commander les études, mener les consultations qu'elle juge nécessaires et entendre toute personne intéressée.

Fonctionnaires: oui au gel, non à la loi

Les présidents des centrales syndicales CSN, FTQ, CEQ vivent-ils au dessus ou en marge de la société?

Mme Lorraine Page et MM. Louis Laberge et Gérald Laroze vivent-ils dans une bulle de verre ou dans une tour d'ivoire? Sont-ils des extra-terrestres qui ne peuvent palper ce qui se passe dans la réalité?



Alors que Montréal compte à elle seule 188 000 sans emploi, que le taux de chômage réel atteint 15 à 20 p. cent, que les assistés sociaux grimpent par dizaines de milliers chaque mois, que les mises à pied se font par milliers, que les fermetures d'usines se multiplient, comment les chefs syndicaux peuvent-ils tempêter contre un gel des salaires des fonctionnaires, limité à un an seulement?

Jouissant d'une pleine sécurité d'emploi, profitant de conditions de travail avantageuses, bénéficiant de conventions collectives qui rendent la réduction d'effectifs difficile, ayant droit à une répartition des tâches fort élégante, se comparant favorablement avec les conditions de salaires et d'emploi du secteur privé, est-ce trop demander aux fonctionnaires qu'ils participent à l'effort collectif de restriction des dépenses publiques?

Les chefs syndicaux sont les premiers à réclamer du gouvernement du Québec qu'il prenne des décisions impopulaires et qu'il réduise son déficit. Lorsqu'il le fait, ils s'y opposent. L'État doit «couper» pour les autres mais non pour les syndiqués de la fonction publique et parapublique. Les chefs syndicaux parlent des deux côtés de la bouche à la fois.

Mais, s'il est relativement facile de «tomber sur la tête» des chefs syndicaux, compte tenu de leur impopularité auprès de l'opinion publique, il faut par ailleurs déplorer l'attitude du président du Conseil du trésor dans ce dossier.

Que M. Daniel Johnson ait eu le courage de «passer le message» aux dirigeants syndicaux qu'il n'y aura aucune hausse de salaires en 1992, il faut reconnaître sa franchise et sa détermination.

Mais, une fois le message livré, fallait-il ajouter l'injure à l'insulte en annonçant l'adoption d'une loi prochaine pour interdire toute négociation? Pourquoi légiférer tout de suite?

Sans impliquer de nouveaux coûts pour l'État, les syndicats pourraient suggérer certains ajustements, certains assouplissements, certains aménagements, certaines modifications des jours et heures de travail pour permettre à des salariés de la fonction publique d'être plus heureux tout en conservant le même salaire.

Serait-il envisageable de permettre un rattrapage aux plus bas salariés de 25 000 \$ et moins tout en gelant les autres? En transférant aux moins favorisés les 135 millions prévus pour la hausse de 2 1/2 p. cent aux députés et aux 25 000 cadres de la fonction publique?

Le président du Conseil du trésor, plutôt que de fermer la porte à toute forme de négociation, aurait sans doute intérêt à permettre la discussion sur la réduction des effectifs, sur la non-embauche d'occasionnels, sur les compressions budgétaires au niveau des programmes, des voyages, des allocations, des dépenses qui s'effectuent encore au sein de la fonction publique. Malgré les restrictions des dernières années, il y a encore beaucoup de «gras» dans l'appareil gouvernemental.

Avant de déposer son projet de loi, il est encore temps pour le président du Conseil du trésor et pour le gouvernement de revenir sur la solution législative annoncée mardi.

Le droit à la négociation existe et il serait triste pour la démocratie de l'interdire par une loi. Le gouvernement ferait preuve d'une certaine reconnaissance et d'une belle ouverture à l'égard de ses fonctionnaires s'il acceptait de reculer sur le moyen législatif utilisé et en maintenant son engagement d'une hausse zéro pour l'ensemble des fonctionnaires, quitte à assouplir sa position par améliorer le sort des plus bas salariés.

Claude MASSON

Laval en guerre

Il y a un an et des poussières, Laval a obtenu le feu vert pour le prolongement du métro vers la Rive-Nord. Cette semaine, le lobby lavallois a lancé une offensive pour la construction d'une usine d'épuration et d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Des Prairies.



Tout porte à croire que son appétit pour les investissements publics ne s'arrêtera pas là: au dernier congrès libéral, la ministre Lise Bacon et ses collègues de la banlieue Nord ont fait adopter une série de résolutions, engageant le PLQ à doter Laval d'une kyrielle de nouvelles infrastructures: salle de concert, parc industriel, etc.

En soi, il n'y a rien de mal à ce que les Lavallois puissent atteindre plus rapidement le centre-ville, ou assister à des concerts à deux pas de chez eux. Le problème, c'est que pendant que Laval réclame à corps et à cris des sous pour se développer, Montréal, elle, se vide etériclité. Et que des investissements massifs à l'extérieur de l'île ne pourront qu'accentuer cette tendance. Car l'expérience de plusieurs autres agglomérations urbaines démontre qu'en favorisant sans réserves le développement des périphéries, on fait mourir à petit feu les villes centrales.

En exigeant que le projet de pont vers Laval soit soumis à une étude d'impact tenant compte entre autres de ses retombées en termes d'étalement urbain, le ministre Pierre Paradis a créé un heureux précédent. C'est la première fois qu'à Québec on établit officiellement un lien entre un projet routier et ses probables conséquences démographiques. Cette exigence a toutefois créé une vague de colère sur la Rive-Nord: les députés du coin ont désavoué le ministre Paradis, jugeant ses demandes beaucoup trop strictes, et demandant au gouvernement de s'y soustraire.

Est-il vraiment urgent de consacrer des millions à construire un pont vers Laval, à un moment où les ressources sont rarissimes et les besoins de Montréal, immenses? Faut-il vraiment ériger une usine d'épuration alors que Laval peut très bien être raccordée, à un coût moindre, à celle de la CUM?

Si Québec décide de céder aux pressions lavalloises sans se poser ces questions de fond, il fera définitivement la preuve que Montréal constitue le dernier de ses soucis. Et qu'il souffre d'une incurable propension à gérer l'avenir de la région métropolitaine au gré des pressions politiques locales, et au risque de libaniser l'économie montréalaise et de la laisser sombrer tranquillement vers le sous-développement.

On le soupçonnait déjà, le ministre Sam Elkas l'a publiquement confirmé cette semaine: il n'existe à Québec aucune vision de développement pour la métropole.

Pour combler ce vide, le gouvernement a créé il y a un an un comité ministériel dont on n'a pratiquement pas entendu parler depuis. Où était donc ce comité de huit ministres quand le gouvernement décidait de se désengager du financement du transport en commun, décision extrêmement douloureuse pour Montréal? Que fait-il, alors que Québec s'appête à arbitrer entre les intérêts des banlieues et ceux de l'île? En principe, le comité doit produire d'ici peu un plan de développement de la région de Montréal. Mais au cas où l'accouchement serait plus long que prévu, il pourrait peut-être intervenir, en attendant, dans les dossiers majeurs touchant la métropole...

Agnès GRUDA

La poutre dans l'oeil

Le gouverneur de la Banque du Canada, dans sa croisade anti-inflationniste, a multiplié depuis deux ans les mises en garde sur les effets néfastes d'une progression trop rapide des salaires. John Crow répétait qu'il fallait maintenir la hausse des salaires en dessous du taux d'inflation.



Il a donc été étonnant, sinon cocasse, de découvrir que les salaires payés à la Banque du Canada ont grimpé de 7,2 p. cent en 1990, quand l'indice des prix augmentait de 4,8 p. cent.

Bien sûr, au comité des finances de la Chambre des communes qui le sommait de s'expliquer, M. Crow a fourni d'excellentes raisons: primes au rendement, rétroactivité, nécessité d'offrir de meilleurs salaires à Toronto pour garder les employés. Mais en consentant des salaires que dénonçait la Banque du Canada, les gouvernements et les entreprises avaient d'aussi bonnes raisons.

Dans la même veine, les dépenses de la Banque du Canada ont augmenté de 11,3 p. cent en 1990, au moment où son gouverneur prônait avec encore plus de vigueur le contrôle des dépenses fédérales. Bien sûr, M. Crow avait, là aussi, d'excellentes raisons, tout comme les ministres qui ont bien du mal à sabrer dans les dépenses de leurs ministères.

Dans ce dossier, M. Crow, l'apôtre de l'austérité qui ne met pas en pratique ce qu'il prêche, a une grosse poutre dans l'oeil.

Alain DUBUC

LE GEL



(Droits réservés)

Au sujet de l'ingérence de Bush au Canada et de celui-ci dans la Baltique

MARCEL ADAM

Le premier ministre Mulroney s'est fort réjoui d'entendre l'autre jour le président Bush exprimer clairement le souhait que le Canada demeure uni.



Mais cette déclaration a fort mécontenté certains souverainistes pour qui il s'agit d'une ingérence intolérable dans les affaires intérieures d'un pays ami.

Aussi ont-ils tenté de mettre Ottawa en contradiction avec lui-même: il trouve convenable aujourd'hui ce qu'il trouvait inacceptable lorsqu'en 1967 le général de Gaulle est venu crier «Vive le Québec libre!».

Mais beaucoup d'entre eux n'avaient-ils pas eux-mêmes trouvé beau, grand, noble et généreux l'audace du président français (qui avait pourtant fait l'affront de prendre à son compte le slogan des adversaires séparatistes du gouvernement-hôte, comme ur: Daniel Johnson embarrassé l'avait fait remarquer délicatement au général)?

Cela dit, les ingérences américaine et française dans les difficultés internes du Canada ne peuvent être comparées parce qu'elles ne sont pas de même nature.

La déclaration de de Gaulle était un geste inamical et même hostile dans la mesure où il encourageait dans son dessein un mouvement voué à débattre le pays. Alors que celle de Bush (comme celle de Carter, beaucoup plus éloquent encore, en

1977, du temps de Pierre Trudeau) est un geste d'amitié à l'endroit d'un pays voisin, qui se trouve être son plus important partenaire économique en même temps que son allié le plus sûr, le plus loyal dans les bons comme dans les mauvais jours.

Il est vrai que dans la communauté internationale, les États sont astreints à la règle de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Mais cette règle générale souffre exceptions.

Comme dans le cas qui nous occupe, par exemple. Où ce n'est certes pas pêcher gravement contre les règles de la bienséance diplomatique que d'exprimer tout haut le vœu que soit préservée l'innocence d'un État menacé de scission. Sans doute par amitié, mais d'avantage encore par souci de ses intérêts économiques aussi bien que stratégiques — la perspective de la désintégration éventuelle du Canada n'annonçant rien de bon pour les États-Unis sur le plan de la sécurité continentale.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en formaliser en autant que ce soit avec le maximum de tact, et surtout que ça ne dépasse pas la sphère de l'intervention verbale.

Il faut également dire que les États démocratiques interviennent de plus en plus dans les affaires intérieures des États répressifs au nom des droits de l'homme, tant par des pressions discrètes que des dénonciations publiques et des sanctions économiques.

Cela en vertu du fait que les États membres des Nations unies ont accepté que les rapports entre la population et les pouvoirs publics soient régis par des règles internationales. Ain-

si, parce que l'individu est devenu un sujet du droit international, pour beaucoup d'États démocratiques la souveraineté nationale ne saurait empêcher la censure des pratiques répressives contre les libertés et droits humains.

C'est en vertu de cette doctrine que le gouvernement Mulroney a décidé de jouer un rôle de premier plan pour la protection des droits humains. Il faut dire cependant qu'en cela il s'est parfois montré mieux intentionné que bien avisé et prudent.

Quand un État se met en frais de faire la leçon aux autres il prend un grand risque s'il n'est pas lui-même exemplaire au chapitre des droits de l'homme. Je ne dis pas qu'un pays doit se taire parce qu'il n'est pas lui-même impeccable. Mais il doit faire attention de ne pas se trouver dans une situation qui pourrait le faire passer pour hypocrite sur la scène internationale, s'il apparaît qu'il a lui-même de vilains squelettes dans son placard.

C'est ce qui est arrivé au gouvernement Mulroney. Il a pris la tête des pourfendeurs de l'apartheid en Afrique du Sud. Mais la crise d'OKa devait révéler la situation lamentable des autochtones qui forment un tiers-monde à l'intérieur du Canada. Ce qui a sérieusement entamé sa crédibilité auprès d'une multitude de gens qui ne connaissent pas assez bien ce qui se passe au Canada pour savoir que malgré cela, il est un des pays les plus respectueux des droits et libertés.

En terminant je voudrais dire un mot sur le rôle joué par le Canada dans les pays baltes en vue de favoriser la reconquête de

leur souveraineté (rôle que les souverainistes n'ont pas dénoncé comme une ingérence indue dans les affaires de l'Union soviétique comme ils l'ont fait pour George Bush dans notre cas).

Il intervient encore une fois au nom du rôle de chien de garde des droits de l'homme qu'il s'est donné. Mais il ne se gêne pas pour plaider par la même occasion en faveur de l'indépendance de ces trois pays.

Mais dans ce cas-ci il ne s'agit pas seulement du gouvernement mais dans une certaine mesure du Parlement aussi, du fait qu'un groupe de parlementaires représentant plusieurs députés des trois partis fédéraux sont en Union soviétique justement pour promouvoir l'indépendance de la Baltique.

Le Canada s'est fait reprocher dernièrement, par les autorités soviétiques, de faire preuve d'hypocrisie en soutenant d'un côté les mouvements séparatistes de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie, alors qu'il s'efforce chez lui de combattre le séparatisme au Québec.

Les deux situations ne sont évidemment pas comparables, le Québec n'ayant jamais été souverain comme l'étaient les trois pays baltes avant d'être annexés de force à l'Union soviétique. Le Canada ne se met donc pas en contradiction flagrante en appuyant les souverainistes baltes.

Mais il passe pour un inconscient aux yeux de ceux qui ne peuvent faire cette distinction. Et il risque de trouver bien embarrassé, éventuellement, au Québec, vis-à-vis les souverainistes qui ne font pas non plus cette distinction et invoqueront cette même générosité à l'égard de leur projet.

Comment intégrer les 9 immigrants sur 10 qui choisissent Montréal?

Extraits du mémoire qu'a présenté la Ville de Montréal à la Commission de la culture sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration.

Près de neuf immigrants sur dix (qui choisissent le Québec) s'établissent dans la région de Montréal. La comparaison avec l'Ontario permet de mieux comprendre les raisons qui expliquent cette situation.

La structure urbaine ontarienne est plus équilibrée que celle du Québec. Hors de Toronto, on y retrouve en effet un réseau de villes intermédiaires (Hamilton, Ottawa, Windsor, etc.) dont les économies régionales sont relativement bien maillées les unes aux autres. Elles constituent donc un réseau « naturel » de mobilité qui permet aux résidents de cette province d'avoir accès à des bassins d'emplois diversifiés et complémentaires à l'échelle de toute la province. Les populations immigrantes, tout en se concentrant dans la ville Reine, où la communauté de vieille souche n'atteint plus que le tiers de la population totale, se répartissent tout de même davantage dans le reste de la province que ce n'est le cas au Québec. La concentration des immigrants à Montréal reflète donc à la fois le déséquilibre de la structure urbaine québécoise et le fait que l'économie de la métropole est moins bien maillée qu'elle ne pourrait l'être à celle des régions.

La concentration des immigrants ne représente donc qu'un aspect particulier d'une problématique démographique et économique plus générale qui affecte l'ensemble du Québec. Il faut donc accueillir avec scepticisme les mesures qui viseraient à contraindre par des mesures plus ou moins coercitives l'établissement des immigrants en région. Les expériences passées en cette matière sont assez révélatrices. Par exemple, des efforts significatifs ont été consentis au début des années 80 pour favoriser l'établissement des « boat people » vietnamiens en région. Or, la plus grande partie d'entre eux ont choisi, tôt ou tard, de revenir à Montréal.

A moins de limiter artificiellement la mobilité des personnes sur son territoire, ce qui serait contraire à ses valeurs et à ses traditions, le Québec ne saurait renverser cette tendance. Les seules actions qui présentent un espoir véritable de modifier ce déséquilibre doivent s'attaquer au problème de fond: redresser la structure économique régionale du Québec en renforçant le maillage entre la métropole et les régions. Il s'agit là d'une action à long terme qui manifesterait ses effets non seulement sur les communautés immigrantes, mais sur l'ensemble de la population québécoise.

Le Québec doit donc s'assurer que les milieux de vie de la métropole puissent proposer un environnement propice à une intégration harmonieuse. Or, dans plusieurs quartiers de la ville centrale et de sa périphérie immédiate, en particulier, plusieurs phénomènes compliquent les différents aspects de l'intégration. On y retrouve plusieurs petites et moyennes entreprises qui n'ont pas encore été touchées par les mesures de francisation offertes aux entreprises de 50 employés et plus. Dans plusieurs d'entre elles, le français n'est utilisé au travail que de façon marginale, après l'anglais et la langue d'origine des travailleurs et des travailleuses immigrantes qui s'y concentrent. La faible représentation de francophones dans certains secteurs à haute densité ethnique réduit par ailleurs l'usage du français dans les communications sociales et dans l'affichage. Ces facteurs contribuent à limiter la visibilité du français par rapport à la situation qui prévaut dans la grande majorité des autres régions du Québec.

Dans ces circonstances, on comprendra facilement qu'il est difficile pour plusieurs nouveaux arrivants d'en arriver à la conclusion que le français constitue une véritable langue de promotion économique à Montréal. Tant que persistera cette ambiguïté entre, d'une part, la situation de cette langue dans le milieu réel de Montréal et dans la vie quotidienne des nouveaux arrivants qui s'y établissent et, d'autre part, le discours officiel affirmant la primauté du français comme langue des communications et du travail au Québec, il est clair que les efforts publics en matière d'intégration linguistique ne pourront produire des résultats aussi significatifs dans la métropole que dans les régions à très forte majorité francophone du reste du Québec. Il est également clair que la présence d'une solide communauté francophone dans les quartiers où se concentrent les nouveaux arrivants est également un gage de réussite des efforts de francisation, surtout si cette communauté comprend de nombreuses personnes immigrantes s'étant elles-mêmes francisées avec succès.

Les difficultés particulières qui se posent à Montréal sont par ailleurs amplifiées par le fait que les

secteurs à haute densité ethnique de Montréal se situent souvent dans les quartiers où se concentrent les populations les plus défavorisées de ces communautés. La pauvreté, l'insécurité et la précarité ont souvent pour effet d'exacerber les problèmes d'intégration à tous les niveaux. Les écoles de ces quartiers, entre autres, subissent directement les conséquences de cette accumulation de problèmes.

Les conditions de l'intégration à Montréal

La capacité d'intégration de la communauté montréalaise dépend donc directement des conditions de vie qu'elle est en mesure d'offrir à ses résidents. En particulier, les quartiers de Montréal doivent être en mesure de retenir leurs habitants de toutes origines et de constituer des environnements propices au maintien d'une communauté francophone forte et diversifiée.

Il ne s'agit pas ici d'imposer des contraintes artificielles à la mobilité des personnes à l'intérieur de la région métropolitaine. De telles mesures seraient tout aussi inefficaces que celles qui chercheraient à imposer l'établissement en région des immigrants. La capacité

des doivent également avoir des retombées visibles pour la communauté d'accueil. En d'autres termes, la responsabilité de l'intégration ne doit pas reposer uniquement sur les épaules des nouveaux arrivants.

Cette action pour favoriser le maintien d'une base francophone solide dans les secteurs à haute densité ethnique ne saurait évidemment assurer à elle seule la réussite de l'intégration des immigrants. Notre société tout entière doit définir des stratégies et mobiliser les ressources suffisantes pour assurer la réalisation des différentes facettes linguistiques, culturelles, sociales et économiques. À cet effet, deux grandes problématiques méritent une attention particulière à Montréal: l'utilisation du français dans les milieux de travail et les mécanismes d'attribution des ressources publiques consacrées à l'intégration.

Le français, langue de travail

La consécration du français comme langue de travail a fait l'objet de mesures importantes qui ont permis, au cours des deux dernières décennies, de réaliser des progrès majeurs. La francisation des entreprises de 50 employés et plus,



Le français à l'école et au travail? Ce n'est pas demain la veille. « Je n'aime pas que des gens me forcent à faire des choses que je ne veux pas faire », disait récemment Richard Rossi (ci-dessus), étudiant de Saint-Luc, dont l'anglais est la langue maternelle.

de rétention de la ville centrale et des secteurs qui sont à sa périphérie immédiate à l'endroit des ménages francophones mobiles repose sur la qualité de l'environnement urbain, sur l'accessibilité des services publics et sur le dynamisme de la vie communautaire de ses quartiers.

La convivialité des quartiers à haute densité ethnique joue également un rôle stratégique à cet égard. Dans ces quartiers en particulier, il est d'une extrême importance de mettre en valeur les avantages que la diversité culturelle et que le pluralisme présentent pour améliorer la qualité de la vie, l'animation et l'ambiance de la ville. Si des efforts particuliers ne sont pas poursuivis pour promouvoir les valeurs de tolérance et pour appuyer des activités de rapprochement des communautés, le modèle québécois d'intégration sera vraisemblablement condamné à l'échec à plus ou moins court terme. Il convient donc non seulement de chercher à maintenir à Montréal un bassin suffisant de population francophone, mais également à mettre en valeur les bienfaits que celle-ci peut retirer de son appartenance à des milieux diversifiés et pluralistes.

Il est en particulier nécessaire de veiller à réduire et à éliminer autant que possible toutes les manifestations de discrimination, de racisme et d'intolérance qui se manifestent dans toutes les grandes villes dont la population se diversifie rapidement. Pour ce faire, les ressources que l'ensemble des partenaires doivent consentir à l'intégration des communautés culturel-

notamment, peut désormais être considérée comme en grande partie accomplie, malgré les inévitables difficultés de parcours qui auront accompagné la période de transition. Or, comme le constate l'énoncé de politique,

« une proportion importante des allophones travaillent encore dans des milieux où l'anglais et les langues d'origine sont les langues de travail et ce, principalement dans les communautés d'implantation plus ancienne. Des données précises sur la nature des entreprises où se concentrent ces travailleurs ne sont pas encore disponibles. Il est probable cependant, étant donné la surreprésentation de la main-d'œuvre immigrée dans divers secteurs dit « mous », de l'économie (textile, habillement, meubles), qu'une partie importante d'entre eux travaillent dans des petites entreprises qui n'ont pas encore été touchées par la francisation. Dans ces milieux, le très grand nombre d'entreprises en cause, les ressources limitées dont elles disposent et la faible représentation de travailleurs francophones parmi le personnel rendent complexe le processus de francisation. L'absence d'un milieu francophone fort augmente particulièrement le degré de difficulté, puisque les efforts de promotion du français comme langue d'usage de l'entreprise doivent s'accompagner de diverses mesures permettant de développer la connaissance du français chez les travailleurs anglophones. »

Encore une fois, cette problématique québécoise prend une dimension plus préoccupante à Montréal. Une très grande part des entreprises décrites ci-haut se retrouvent sur le territoire montréalais. Il est clair que la motivation à apprendre et, surtout, à utiliser le français est très sérieusement compromise lorsque cette langue ne constitue que la troisième en importance au travail, après l'anglais et les langues d'origine. Il est également clair que l'imposition de mesures législatives à caractère coercitif ne saurait à elles seules assurer une francisation réelle de ce type d'entreprises. Ces dernières doivent recevoir un appui actif du gouvernement pour implanter, pour gérer et pour financer des programmes efficaces de francisation, adaptés à la fois à leurs besoins et à ceux de leur personnel.

La ville de Montréal estime donc prioritaire que se poursuivent, mais surtout que s'intensifient, les efforts de francisation des petites et des moyennes entreprises et se réjouit de la volonté exprimée dans l'énoncé de politique d'accorder une priorité accrue aux milieux et aux entreprises à forte concentration de travailleurs allophones.

Le rôle névralgique de l'école

Cette nécessité de concentrer les efforts de francisation des entreprises dans les milieux à haute densité ethnique doit également se répercuter dans les stratégies visant l'intégration des immigrants. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'immigrant qui décide de s'établir dans une région très majoritairement francophone y trouvera des conditions a priori favorables à une intégration linguistique et culturelle harmonieuse. Tel n'est pas toujours le cas des secteurs hautement diversifiés de Montréal. Pour compenser ce déséquilibre, il apparaît nécessaire de concentrer les ressources publiques dans les milieux dont la capacité « naturelle » d'intégration présente des lacunes structurelles majeures.

Cette exigence vaut particulièrement pour le réseau scolaire, qui constitue l'un des pivots du processus d'intégration. Or, l'école montréalaise demeure, de l'avis même des professeurs, des directeurs et des autorités des commissions scolaires, dramatiquement sous équipée pour faire face à ses responsabilités en matière d'intégration. Ces lacunes sont d'autant plus préoccupantes que plusieurs écoles à haute densité ethnique des quartiers anciens doivent également tenter de répondre aux besoins particuliers de leurs écoliers qui proviennent de milieux défavorisés.

L'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration reconnaît la nature du problème particulier que posent les écoles à haute densité ethnique, où « l'atout naturel que constitue la présence d'une population francophone leur fait largement défaut ». La ville de Montréal partage ce diagnostic et espère vivement que la mise en oeuvre de la politique permettra d'y accorder les ressources suffisantes, ce dont nous sommes encore loin à l'heure actuelle.

Les ressources publiques destinées à l'intégration

Que ce soit à l'école, dans les milieux de travail ou dans les quartiers de Montréal, le Québec doit donc mobiliser des ressources importantes en matière d'intégration. Cette mobilisation suppose un cadre général, qui doit fournir une véritable politique d'intégration. Compte tenu de la concentration des nouveaux arrivants à Montréal, cette politique doit faire une large place aux particularités des milieux intégrateurs de la métropole et aux besoins spéciaux des immigrants qui s'y concentrent.

La ville de Montréal recommande donc que cette politique précise les mécanismes de financement des mesures d'intégration, en reconnaissant qu'il s'agit là d'un enjeu qui concerne l'ensemble de la société québécoise. Ce financement doit donc être assuré à même les ressources que l'État québécois retire de ses revenus. L'application de ce principe au secteur de l'éducation ne constitue à notre avis qu'une illustration d'une problématique plus générale qui s'applique à l'ensemble des services publics québécois, y compris les services municipaux et locaux.

Cette approche ne signifie pas, bien au contraire, que la communauté montréalaise doive refuser d'assumer les responsabilités particulières en matière d'intégration. Comme le signale l'énoncé de politique, l'ensemble des partenaires (organismes communautaires, administrations publiques, entreprises privées, etc.) doivent s'impliquer activement dans un effort concerté pour favoriser une intégration harmonieuse de tous les immigrants. Cela implique, entre autres, que ces partenaires y consacrent davantage d'efforts et de ressources qu'ils ne l'ont traditionnellement fait dans le passé. Sans une participation active de leur part, les efforts de l'État québécois pourraient être voués à l'échec.



Lysiane Gagnon

Claude Béland, héros et martyr

Dans sa hâte d'amorcer la carrière politique qu'il semble convoiter, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, a quelque peu devancé les événements en se présentant comme un leader si éminent que des menaces de mort pleuvent sur sa personne.

Le premier ministre Mulroney, l'homme le plus connu et le plus détesté au Canada, a deux garde-du-corps. M. Bourassa, qui est un peu plus connu que M. Béland et a tout de même quelques ennemis, et le ministre Johnson, qui en a beaucoup plus depuis qu'il a annoncé le gel des salaires des fonctionnaires, n'en ont qu'un chacun. Le chef du Parti Égalité, M. Liebman, dont les ennemis se chiffrent par dizaines de milliers, n'en a aucun. Même MM. Sakharov et Mandela ont survécu à leurs longues années de dissidence.

À l'en croire, toutefois, notre héros courrait des risques exceptionnels, pour s'être prononcé en faveur d'une option qui rallie actuellement les trois-quarts de la population. Il est vrai qu'il peut être extrêmement dangereux de sauter dans un train en marche.

Mais avant de transformer la paisible ville de Lévis en camp retranché, peut-être pourrait-on suggérer à M. Béland d'apprivoiser plus sereinement la notoriété que lui a valu sa prestation au sein de la Commission Bélanger-Campeau.

Tous les gens en vue reçoivent des lettres ou des appels de « crackpots » et de fanatiques, et M. Béland en apprendrait énormément, sur la nature humaine, s'il venait voir le genre de choses que l'on reçoit, par exemple, dans les journaux.

M. Béland n'est pas habitué à la controverse, étant à la tête d'un mouvement qui ne s'est pas spécialement distingué, au cours des années, par l'ampleur de ses débats internes, mais s'il songe, comme cela semble être le cas, à faire le saut en politique, il devrait s'y faire.

* * *

On aura compris que j'ai peu de patience pour les gens qui jouent aux martyrs des « Causes »... quand elles sont populaires. Les hasards de la vie m'ont fait côtoyer, dans les années 60, des gens qui prenaient de véritables risques en affirmant leurs convictions souverainistes — les Chaput, D'Allemagne, Bourgault, et combien d'autres, qui ont perdu des emplois parce que l'établissement québécois était en bloc contre l'indépendance.

Mais cela, c'est de l'histoire ancienne. Aujourd'hui, au Québec, il est rentable de jouer la carte nationaliste: cela rehausse votre popularité, et peut même améliorer votre statut socio-économique.

Aujourd'hui, les fédéralistes rasent les murs, avec des sacs de cendres sur la tête, si impopulaires qu'ils n'osent pas ouvrir la bouche en public... même pas au sein d'un parti théoriquement fédéraliste comme le PLQ! Or, s'il y a un endroit où leur a été difficile de les exprimer, leurs convictions, c'est bien justement à la Commission B.-C. dont M. Béland est l'un des plus ardents artisans.

Sous l'oeil goguenard des deux co-présidents, tout témoin qui osait dire un mot en faveur du fédéralisme se faisait copieusement houspiller ou interroger comme un criminel d'habitude.

Le seul moyen d'en sortir indemne était d'en appeler à une sorte de fédéralisme massivement « renouvelé » dans le sens d'une provincialisation accrue, au risque de détruire ce qui fait la valeur et l'intérêt de l'idéologie fédéraliste. Mais quiconque aurait parlé, devant cette commission censée recueillir les propos du public, en faveur d'un statu quo relativement amélioré, quiconque aurait osé contester l'interprétation historique qu'« officielle » des négociations constitutionnelles, se serait fait, littéralement, lapider par ces pierres verbales que sont les hauts cris de démagogues surexcités par la présence des caméras.

Dans ce contexte, il est presque hallucinant d'entendre M. Béland crier à l'oppression, affirmer que des souverainistes auraient été « muselés », et dénoncer « le recours à la menace, au chantage, à la calomnie et à la peur » de la part de « ceux qui sont incapables d'accepter l'opinion de la majorité et qui, dès lors, cherchent à faire osciller la balance en s'écartant des moyens démocratiques. »

De qui, de quoi parle-t-il? Il n'y a pas dix francophones à oser se dissocier publiquement du courant majoritaire, et même cette dissidence faiblirait serait intolérable?

Où M. Béland a-t-il vu à l'oeuvre des moyens « anti-démocratiques »? Où a-t-il vu du « chantage »? Même le rapport négatif de la firme CBRS, sur le crédit du Québec, aussi biaisé soit-il, n'était qu'une expression d'opinion parfaitement admissible en démocratie — laquelle fut du reste vertement condamnée par les éditorialistes de tous les médias, y compris ceux qui, comme dit la CSN, sont à la solde du capitalisme international. Si c'est cela la grande menace « terroriste », on peut dire que M. Béland a l'écouleur sensible.

Peut-être, tout simplement, n'aime-t-il pas être contredit. Sans doute est-ce pour cela que le fameux « sondage » sur l'option constitutionnelle qu'il a soumis aux cadres des caisses populaires était précédé d'une « introduction » de six pages signées de sa main, d'où il ressortait clairement quelles réponses le grand patron voulait obtenir. Inutile de dire qu'il les obtint.

Malheureusement, le Mouvement Desjardins n'a jamais voulu rendre ce sondage public, bien que M. Béland en ait fait grand état lorsque, changeant de chaise, il quitta son siège de commissaire à la Commission B.C. pour celui de témoin devant la même Commission. Dommage. Il aurait été intéressant de voir la formulation des questions, et de savoir aussi pourquoi la firme Léger et Léger, qui a fait la cueillette et le traitement des données, a accepté d'accoler son nom à un sondage aussi biaisé.

* * *

L'aspect le plus inquiétant, dans la dernière sortie du président du Mouvement Desjardins, est cette obsession du consensus — obsession qui semble hélas avoir contaminé tout le monde à la Commission B. C. Il n'y a rien de plus étouffant que les sociétés de consensus, parce que l'opposition et la dissidence sont muselées, ou tacitement exclues par la pression du groupe. De fait, seules les sociétés totalitaires, ou alors les petites communautés homogènes et primitives, sont des sociétés de consensus. Cela n'a rien à voir avec la démocratie, qui repose sur la règle de la majorité dans le respect de l'opposition minoritaire.

Ce sont des choses dont les Libéraux, au moins, devraient être conscients, eux dont le parti doit en principe faire de la liberté de pensée et de parole son objectif prioritaire. Mais de toute évidence, ce parti n'a plus de libéral que le nom.

• Choix d'appareils portatifs Motorola ou Oki • Aussi téléphones fixes

Le tout pour seulement 49,95 \$ par mois • Contrat de location-vente de 36 mois • Centre de messages Bell Cellulaire



49⁹⁵ \$
par mois

Le forfait portatif
de Bell Cellulaire

360 minutes gratuites • Accès au réseau
Plan de protection

Faites le tour. De toute façon
vous finirez bien par revenir ici.

 **Bell Cellulaire** *Faire plus sur toute la ligne*

Cellcom Laval
1636, Boul. Saint-Martin Ouest
Chomedey, Laval (Québec)
Tél: (514) 629-7777

Cellcom Montréal
5200, rue Paré
Montréal (Québec)
Tél: (514) 739-7777

Cellular One
9012, Boul. de L'Acadie
Montréal (Québec)
Tél: (514) 385-0770

Centre de Téléphone Mobile
1239, rue Bellechasse
Montréal (Québec)
Tél: (514) 274-9366

Communication Idéale
309, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec)
Tél: (514) 585-2847

Couverture nationale par CellNet • Installation gratuite • Plan de protection

• Service à la clientèle 24 heures sur 24 • Facturation détaillée • Pile et chargeur • Faites vite offre d'une durée limitée

• Comprend: 360 minutes de temps d'antenne • Accès au réseau Bell Cellulaire

Pour plus de détails, rendez-vous à votre Centre Cellulaire Plus ou composez le 685-0040.

Communication Victoriaville
374, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
Tél: (819) 758-5757

Le Car Stereo Centre
4100, rue Jarry Est
Montréal (Québec)
Tél: (514) 721-3721

Locatel
5591, rue Paré
Montréal (Québec)
Tél: (514) 735-3000

Radio Communication Cellulaire
3350, 1ère rue, suite 204
St-Hubert (Québec)
Tél: (514) 676-9919

Garon favorable au TGV Montréal-New York

MARIO FONTAINE

■ L'ex-maire Jean Drapeau aurait tout intérêt, selon lui, à se «relier à la plus grande force industrielle au monde» plutôt que de bâtir un train à grande vitesse dans un Canada qui, malgré la proximité de l'an 2000, a gardé une structure du 19^e siècle.

De la proposition Drapeau, le député de Lévis a remplacé Mirabel par Québec. À l'instar de l'ancien premier magistrat de la métropole, toutefois, il n'appréhende pas de problème insurmontable dans la question du financement. Le tronçon Québec-Montréal est le plus rentable, soutient M. Garon. Des subventions seraient peut-être nécessaires pour la partie Montréal-New York, mais justifiables compte tenu des avantages qu'on en retirerait, notamment au plan du tourisme.

L'ex-ministre de l'Agriculture dans le cabinet Lévesque se défend de faire du transport en commun sa religion. Le transport en commun est une bonne chose, a-t-il expliqué à son auditoire, mais en autant qu'il soit efficace. Cette notion d'efficacité, il l'applique aussi aux relations économiques entre le Québec et le reste du Canada. Et assure que les Québécois ont avantage à voler de leurs propres ailes.

«Le Canada devient un anachronisme au plan économique», déclare M. Garon. Il a été créé pour régler le problème des chemins de fer au siècle dernier, et pour contrer les forces naturelles qui vont du Nord au Sud en les remplaçant par un axe Est-Ouest. Sans compter l'aide fédérale au port de Halifax et aux transports dans les provinces de l'Ouest, le tout au détriment des intérêts du Québec.

L'un des plus grand scandale

reste à venir, estime par ailleurs M. Garon. C'est celui du projet Hibernia, subventionné à hauteur de 2 milliards de dollars par Ottawa. D'affirmer le porte-parole péquiste en matière de transports, «on paye mais on n'a

pas les retombées économiques». De même, l'inaction du gouvernement Mulroney dans le domaine du libre-échange irrite M. Garon. Depuis la signature de l'accord, aucune stratégie, aucune orientation n'a été prise, fait-il

valoir. Personne n'en parle: «On est là, le Québec, comme une valise dans l'autobus fédéral. On ne fait pas partie des discussions avec le Mexique et les autres pays qui voudront se joindre à l'entente».

La Presse

DATES ET HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DE PÂQUES

DU 29 MARS AU 6 AVRIL 1991

Veuillez prendre note que La Presse ne sera pas publiée le Vendredi saint (29 mars 1991) et le lundi de Pâques (1er avril 1991)

Édition du samedi 30 mars 1991

Reservation d'espace: le mercredi 27 mars 1991 - 12 h
Annonces avec épreuves: le mardi 26 mars 1991
Annonces sans épreuves: le jeudi 28 mars 1991 - 12 h
Corrections finales: le jeudi 28 mars 1991 - 12 h

Édition du mardi 2 avril 1991

Reservation d'espace: le mercredi 27 mars 1991
Annonces avec épreuves: le mardi 26 mars 1991
Annonces sans épreuves: le jeudi 28 mars 1991 - 12 h
Corrections finales: le jeudi 28 mars 1991 - 12 h

Édition du mercredi 3 avril 1991

Reservation d'espace: le jeudi 28 mars 1991
Annonces avec épreuves: le jeudi 28 mars 1991
Annonces sans épreuves: le mardi 2 avril 1991
Corrections finales: le mardi 2 avril 1991

Édition du jeudi 4 avril 1991

Reservation d'espace: le mardi 2 avril 1991
Annonces avec épreuves: le jeudi 28 mars 1991
Annonces sans épreuves: le mercredi 3 avril 1991
Corrections finales: le mercredi 3 avril 1991

Sections Arts et lettres et Restaurants

Édition du samedi 30 mars 1991

Reservation d'espace: le mercredi 27 mars 1991 - 12 h
Annonces avec épreuves: le mardi 26 mars 1991
Annonces sans épreuves: le jeudi 28 mars 1991
Corrections finales: le jeudi 28 mars 1991

Sections Carrières et professions et Vacances / Voyage

Édition du samedi 30 mars 1991

Reservation d'espace: le mardi 26 mars 1991
1er cahier - 13 h
Annonces avec épreuves: le lundi 25 mars 1991
Annonces sans épreuves: le mardi 26 mars 1991
Corrections finales: le mardi 26 mars 1991

Sections Carrières et professions et Vacances / Voyage

Édition du samedi 6 avril 1991

Reservation d'espace: le mercredi 3 avril 1991
1er cahier - 13 h
Annonces avec épreuves: le jeudi 28 mars 1991
Annonces sans épreuves: le mercredi 3 avril 1991
Corrections finales: le mercredi 3 avril 1991

Section Habitat

Édition du samedi 30 mars 1991

Reservation d'espace: le lundi 25 mars 1991 - 12 h
Annonces avec épreuves: le jeudi 28 mars 1991
Annonces sans épreuves: le lundi 25 mars 1991 - 12 h
Corrections finales: le lundi 25 mars 1991 - 12 h

Section Habitat

Édition du samedi 6 avril 1991

Reservation d'espace: le mardi 2 avril 1991 - 12 h
Annonces avec épreuves: le jeudi 28 mars 1991
Annonces sans épreuves: le mardi 2 avril 1991 - 12 h
Corrections finales: le mardi 2 avril 1991 - 12 h

Édition du dimanche 31 mars 1991

Reservation d'espace: le mercredi 27 mars 1991 - 12 h
Annonces avec épreuves: le mardi 26 mars 1991
Annonces sans épreuves: le mercredi 27 mars 1991
Corrections finales: le jeudi 28 mars 1991

L'ULTIME PLAISIR!

MONT SAINT-SAUVEUR ABSORBE LA T.P.S.



Mont Saint-Sauveur DU SKI DE PRINTEMPS ÉCONOMIQUE!

NOUVELLE FLEXIBILITÉ:

4h

Skiez à prix réduit par BLOCS DE 4 HEURES consécutives au moment de la journée ou de la soirée qui vous convient.

WEEK-END EN CONDOTEL SITUÉ EN BORDURE DES PISTES

99\$ PAR PERS. (T.P.S. en sus)

- 2 nuits d'hébergement (occ. quadruple)
- 2 journées et soirées de ski

Sorties 58 ou 60 - Autoroute des Laurentides
227-4671 ou 871-0101

GARANTIE DE SKI JUSQU'AU 1er MAI GRÂCE À L'ABONDANCE DE LA NEIGE ARTIFICIELLE!



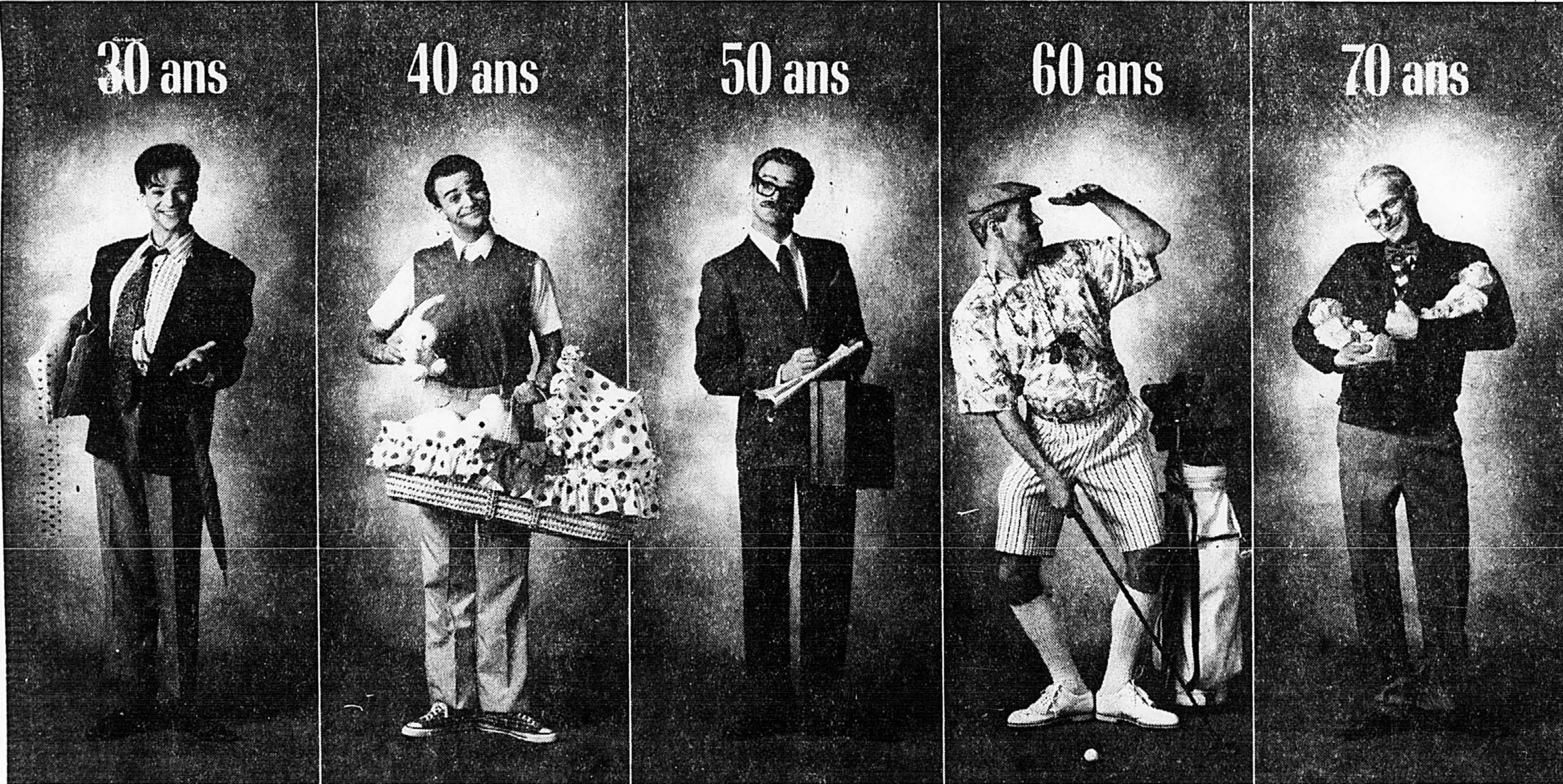
30 ans

40 ans

50 ans

60 ans

70 ans



TOUT LE TEMPS.

Savez-vous ce que vous réserve l'avenir? Difficile à imaginer. Ce qui est sûr, cependant, c'est que l'Assurance-vie Desjardins sera toujours là pour bien vous protéger.

Que vous ayez recours au service personnalisé des centaines d'assureurs-vie Desjardins répartis dans toutes les régions du Québec, à une assurance collective—par l'intermédiaire de votre employeur ou d'une association—ou, encore, à votre caisse, vous pourrez compter en tout temps sur l'Assurance-vie Desjardins, peu importe ce que seront vos besoins.

Et de cela, vous pouvez être sûr.



Assurance-vie Desjardins

C'est pour la vie.

Québec a collaboré avec le SCRS durant la crise du Golfe

du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le gouvernement du Québec a accepté de collaborer étroitement avec le Service canadien du renseignement et de sécurité durant la crise du golfe Persique.

Le plus récent numéro de la Gazette officielle, publié hier, révèle que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, a signé une entente de «coopération pour l'échange d'informations, de renseignements et d'entraide» entre le SCRS et la Sûreté du Québec, pour la durée du conflit avec l'Irak.

Durant ce conflit, «des mesures de sécurité exceptionnelles peuvent être nécessaires pour le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité dans tout le territoire du Québec», lit-on dans le décret adopté le 20 février par le cabinet Bourassa.

La Sûreté était au premier chef invitée à collaborer avec le service d'intelligence canadien, mais aussi la police de la CUM et tout autre corps policier «désigné à cette fin par le ministre de la Sécurité publique».

Pour ne pas nuire à la bonne marche des opérations, le cabinet a accepté, au moment de la conclusion de l'entente, d'en repousser la publication à une date ultérieure.

Spicer: les commissaires gardent leur rémunération secrète

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les membres de la commission Spicer se sont entendus pour garder le secret sur leur rémunération, contrairement à l'avis de leur directeur.

C'est ce qu'a dévoilé hier le directeur du Forum des citoyens, M. David Broadbent, devant un comité parlementaire, après avoir déclaré qu'il avait récemment suggéré aux commissaires de divulguer leurs émoluments pour contrer les allégations de dépenses abusives à l'endroit du Forum.

Les commissaires ont plutôt convenu, entre eux, de se tenir cois sur le sujet, une révélation qui a aussitôt amené le libéral Don Boudria à poser la question qui vient «tout naturellement» aux lèvres: «Qu'ont-ils donc à cacher?»

«Le public devrait avoir accès à ces données», a renchéri son collègue Jean Lapierre, du Bloc québécois.

Mais M. Broadbent a assuré les membres du comité parlementaire de la consommation et des sociétés qu'il n'y avait aucune preuve de dépenses excessives de la part du président du Forum, M. Keith Spicer ou des onze autres commissaires, et qu'il croyait en l'intégrité de ceux-ci. Il s'est montré réticent à discuter des raisons qui ont pu pousser les commissaires à ne pas tenir compte de son avis.

Le Forum des citoyens, qui doit rendre son rapport le 1^{er} juillet, a déjà encouru des frais de 18,9 millions et prévoit dépenser la totalité du budget de la commission controversée sur l'unité nationale, soit 27,4 millions.

Les commissaires peuvent demander un traitement allant jusqu'à 600 par jour pour leur participation aux travaux du Forum des citoyens, institué le 1^{er} novembre par le premier ministre Brian Mulroney.

Le comité parlementaire doit interroger aujourd'hui M. Spicer sur l'état des finances de la commission qu'il préside.

Lessard n'est pas décidé

Presse Canadienne
BAIE-COMEAU

■ L'ex-ministre péquiste Lucien Lessard affirme qu'il n'a pas encore pris de décision sur un éventuel retour sur la scène politique.

Dans une mise au point publiée hier, M. Lessard a déclaré qu'il n'avait jamais confirmé officiellement sa candidature et que celle-ci demeure hypothétique pour le moment.

«Il y a trop d'événements qui peuvent survenir d'ici les élections fédérales prévues en 1993 pour officialiser ma candidature à une convention du Bloc québécois dans Charlevoix», a déclaré l'ex-ministre.

M. Lessard se dit par ailleurs satisfait de son travail comme directeur général du CLSC de Forestville et précise qu'il entend terminer son mandat.

V I E U X P R O V E R B E N I P P O N

現在

(Qui ne profite pas du temps présent restera piéton bien longtemps)

500\$*
de remise sur Impulse, Stylus, Optima et Pickup 1991.

Profitez du programme «Acheteur d'un premier véhicule Passeport».

Les modèles 1991 de Passeport sont équipés d'une nouvelle caractéristique alléchante: une remise de 500\$.

Prenez par exemple la Stylus S, la sportive habillée en berline. Habituellement offerte à partir de 12 245\$**, elle n'est que 11 745\$ avec la remise de 500\$.

Le Pickup Spacecab XS avec châssis renforcé et moteur de 2,3 L profite aussi du rabais de 500\$. De plus, la Stylus et le Pickup sont tous deux offerts avec un taux de financement spécial de 10,9%/48 mois*.

L'Optima, conçue en Allemagne par Opel, bénéficie également d'une remise de 500\$, tout comme la performante Impulse XS dotée d'un moteur 16 soupapes de 1,6 L à deux arbres à cames en tête, d'une injection électronique multipoint et d'une suspension dessinée par Lotus.

Mais ce n'est pas tout. Peu importe le véhicule que vous choisissez, vous pouvez presque prendre la route les yeux fermés grâce à «L'Avantage Passeport» (une

garantie complète de 3 ans/80 000 km) et au plan «Alerte Routière Passeport» qui vous secourt notamment en cas de crevaison ou de panne d'essence†.

Passez vite chez votre concessionnaire Passeport pour profiter du bon temps, dès maintenant.

*La remise du programme «Acheteur d'un premier véhicule» est offerte aux individus qui n'ont pas déjà eu recours au financement GMAC pour l'achat d'un véhicule neuf Passeport. Qu'ils bénéficient ou non de cette remise, les acheteurs sont admissibles au financement offert. Les acheteurs qui ont droit à la remise peuvent également la combiner au financement proposé. L'offre s'applique à l'achat de véhicules neufs 1991 (sauf Trooper et Rodeo), achetés et livrés entre le 15 janvier et le 31 mars 1991, tant qu'il y en aura. Cette offre ainsi que le taux de 10,9%/48 mois sont aussi valables pour certains modèles 1990. Taux consenti à l'acheteur au détail sur approbation de crédit par GMAC. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails.

**PDSF, transport et préparation inclus. Taxes et immatriculation en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre.

†Certaines restrictions s'appliquent: voyez votre concessionnaire.

Nous savons ce que vous voulez.



APPUYÉE PAR LES RESSOURCES INTERNATIONALES DE GENERAL MOTORS.

Passeport St-Jean 385, rue Laberge St-Jean-sur-Richelieu J3A 1K3 Tél.: (514) 359-1144	Passeport Décarie 5400, boul. Décarie Montréal H3X 3J1 Tél.: (514) 483-5555	Passeport Terrebonne 705, boul. des Seigneurs Terrebonne J9W 1T5 Tél.: (514) 964-1374	Passeport Laprairie 1055, boul. Ste-Elizabeth La Prairie J5R 1W9 Tél.: (514) 659-8994	Passeport Laval 1615, boul. St-Martin Est Dorval, Laval H7G 4R4 Tél.: (514) 385-9191	Passeport Hochelaga 4500, rue Hochelaga Montréal H1V 3N8 Tél.: (514) 251-1552	Passeport Sherbrooke 4880, boul. Bourque Rock Forest J1N 1A7 Tél.: (819) 823-1400	Passeport Sorel-Tracy 7025, avenue Plaza Tracy Tracy J3R 4X9 Tél.: (514) 746-1227	Passeport Blainville 249, boul. Seigneurie Ouest Blainville (Sortie 25 de l'autoroute des Laurentides) J7E 4H6 Tél.: (514) 437-6317	Passeport LaSalle 7910, boul. Newman LaSalle H8N 1X9 Tél.: (514) 365-2195	Passeport Granby 1348, rue Principale Granby J2G 8C8 Tél.: (514) 378-1404	Passeport West Island 10333, boul. Gouin O.-E. Roxboro H8Y 1S1 Tél.: (514) 684-3161
---	---	---	---	--	---	---	---	--	---	---	---

MICHAEL WILSON ENVOIE PROMENER LES FUMEURS



La toute récente augmentation de la taxe fédérale sur le tabac de Michael Wilson, ministre des Finances, pousse les fumeurs à la limite.

Littéralement. Avec l'augmentation de trois cents la cigarette, M. Wilson a fait grimper le prix moyen d'un paquet de 20 cigarettes à des montants variant de 4,20\$ à 5,10\$. Ce même paquet, toutes taxes américaines incluses, est vendu à des montants variant de 2,25\$ à 3,10\$ de l'autre côté de la frontière.

Le résultat? De plus en plus de Canadiens se procurent leurs cigarettes au sud de la frontière. Pire encore, la contrebande de cigarettes est devenue une véritable entreprise dont le chiffre d'affaires excède 500 millions de \$ par année.

Il en résulte des pertes de revenus et d'emplois

pour les Canadiens. Pas seulement pour les 60 000 personnes dont le gagne-pain dépend de l'industrie du tabac mais aussi pour les manufacturiers canadiens et les milliers de détaillants qui perdent les millions de dollars qui sont dépensés aux États-Unis pour d'autres produits par les fumeurs canadiens.

Paradoxalement, la hausse de taxe de M. Wilson amène des pertes de plus de 350 millions de \$ en taxes

seulement sur le marché noir des cigarettes vendues en contrebande au Canada sans que les taxes ne soient payées à Ottawa ou aux provinces.

Nous croyons que cette politique fiscale est néfaste pour le Canada. Nous croyons aussi qu'il est très injuste qu'un fardeau de 4 milliards de \$ en taxes — 7 milliards de \$ si on ajoute les provinces — soit mis à la charge d'une minorité de consommateurs canadiens qui, dans une large mesure, ne peuvent se le permettre.

Si vous êtes d'accord avec ces propos, nous vous invitons à prendre quelques instants pour communiquer avec M. Wilson. Vous pouvez le rejoindre au (613) 996-7861 ou sans frais de poste à l'adresse suivante: a/s Chambre des Communes, Ottawa K1A 0A6; pendant que vous y êtes, pourquoi ne pas le faire savoir à votre député fédéral?

LE COMITÉ POUR LA JUSTICE EN TAXATION DU TABAC

Société pour la liberté des fumeurs, Association nationale des distributeurs de tabac et de la confiserie, Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac, Office des producteurs de tabac jaune du Québec, Conseil canadien des fabricants des produits du tabac.

Le NPD tient à un gouvernement central fort, mais avec une meilleure représentation

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de LA PRESSE
OTTAWA

Le Nouveau parti démocratique réaffirme sa foi dans un gouvernement central solide.

Il croit en effet que la réforme constitutionnelle n'a pas à passer par la décentralisation des pouvoirs pour satisfaire les intérêts divergents du pays. Il suffit plutôt d'assurer une meilleure représentation de ces intérêts à l'intérieur des institutions fédérales et d'inscrire les droits collectifs — comme ceux des Québécois par exemple — dans une Charte des droits collectifs parallèle à la Charte des droits de la personne.

Voilà en effet quelques uns des grands principes qui seront discutés durant les prochaines semaines par les membres du NPD. Ces idées formeront le squelette du programme constitutionnel du parti qui devra être adopté durant le congrès national de la formation, en juin, à Halifax.

Ces grandes principes, esquissés il y a deux semaines à Montréal, ont été représentés dans une forme un peu plus développée hier par le leader du NPD, Audrey MacLaughlin.

Le NPD y a premièrement annoncé clairement ses couleurs. «Même si ce n'est pas très populaire actuellement de parler de la nécessité d'un gouvernement central fort, c'est clairement ce dont on a besoin pour survivre comme nation», a lancé Mme MacLaughlin.

Mais le NPD a toutefois des réponses pour ceux qui ont des inté-

rets spécifiques et réclament une décentralisation des pouvoirs. Le parti suggère en effet une réforme approfondie du Sénat, pour une meilleure représentation régionale. Ou encore une réforme électorale, qui permettrait la représentation proportionnelle à la Chambre des différents groupes qui forment la population et qui sont actuellement sous-représentés. Comme les femmes, par exemple.

Le parti propose aussi qu'une Charte des droits collectifs soit incluse dans la Constitution. Une Charte s'inspirant du modèle européen, qui pourrait protéger les droits collectifs des Québécois.

Le NPD suggère aussi de se tourner vers la décentralisation administrative plutôt que la décentralisation législative. Mme MacLaughlin invoque en ce sens

les exemples des ententes de développement économique régionales, et les ententes bilatérales, comme celle sur l'immigration.

Le plan de réforme né-démocrate suggère aussi d'inclure dans la constitution un processus de négociation pour les peuples autochtones qui veulent établir leur propre gouvernement. Il propose aussi d'assurer une représentation autochtone aux conférences des premiers ministres.

«Le problème avec le système fédéral actuel, ce n'est pas qu'il est trop fort et que les provinces n'ont pas assez de pouvoirs. C'est que le gouvernement fédéral et ses institutions ne reflètent pas, ne représentent pas et ne répondent pas aux diverses régions du Canada et à la diversité des Canadiens», a résumé Mme MacLaughlin.

Les dirigeants syndicaux du secteur public préparent la riposte au gel salarial de Québec

FRANÇOIS FOREST

Forcés de choisir entre un gel de salaire de 12 mois en 1992, ou de six mois assorti d'une augmentation de 3 p. cent pour les 12 mois suivants, les syndiqués du secteur public sauront dans les prochains jours sur quels pieds danseront les chefs des centrales syndicales. Ils s'engagent aujourd'hui, à Montréal, dans une réflexion commune à huis clos pour forcer le gouvernement Bourassa à respecter le «droit de négociation».

«Il nous faut rapidement proposer des alternatives crédibles», a indiqué, sans préciser lesquelles, Monique Simard, vice-présidente de la CSN et chargée des négociations.

Les centrales syndicales n'ont pas aimé le «cynisme» avec lequel le gouvernement a manœuvré: alors qu'elles se croyaient invitées, mardi, à une séance d'information sur le processus des négociations, elles ont vu le Conseil du trésor les mettre en veilleuse pour «raison d'Etat».

«C'est pas vrai qu'à chaque fois qu'on tente de négocier, il faille que le gouvernement décrète ou légifère au nom de la capacité de payer de la société québécoise», a ajouté Henri Massé, coordonnateur des négociations pour les 110 000 syndiqués de la FTQ, techniquement frappés par l'annonce du président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, de contourner l'impasse financière du gouvernement en neutralisant les augmentations jusqu'en avril 1993.

Quelles sont ces «alternatives» de la CSN et quel est ce plan d'action «assez concret» que pourrait élaborer et faire partager au front commun intersyndical le coordonnateur Massé?

Mme Simard ne répond pas mais parle de la façon d'agir du gouvernement comme étant la source de «l'indignation populaire» et surtout du «dangereux sentiment d'impuissance» et de démotivation dont peut se sentir affecté le citoyen.

Lors de la récession de 1982, explique Monique Simard, les restrictions budgétaires ont été acceptées dans la mesure où l'on croyait que les «gros» investiraient. «Échec total, dit-elle, on a assisté en 1985 à une croissance concentrée qui a maintenu un taux de chômage de 9 p. cent. Ça semble être la même philosophie qui guide encore le gouvernement en rabattant le fardeau fiscal sur les salariés moyens et petits. Si sa situation (financière) exige une nouvelle approche, tâchons de voir de quelle façon l'effort collectif peut être envisagé: par réforme fiscale, par réforme du travail?»

Henri Massé estime qu'il pourrait être essentiel de s'intéresser à la réforme fiscale: «Nous avons de plus en plus de munitions pour attaquer ce dossier, dit-il. Comment se fait-il que le taux d'imposition des entreprises est plus bas au Québec qu'en Ontario; ces pertes fiscales ne sont pas loin d'approcher le milliard dont le ministre dit avoir besoin pour combler son manque à gagner.»

Limite aux armes

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Canada fera tout son possible pour ralentir la prolifération mondiale des armes, a déclaré mercredi le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark, tout en se défendant bien d'entretenir aucune illusion sur les chances d'y parvenir.

Devant le comité parlementaire sur la défense, M. Clark a assuré que le Canada jouissait de la crédibilité requise pour exercer un certain leadership en la matière, et qu'il avait de bonnes chances de parvenir à persuader les États-Unis et d'autres pays d'endosser la proposition d'Ottawa en faveur d'un sommet mondial sur la prolifération des armements. L'accueil initial à la suggestion canadienne a été plutôt frais aux États-Unis.

Comme moyen de pression, et pour assurer une plus grande information sur les agissements du gouvernement, des fonctionnaires ont laissé entendre, mardi, qu'ils ne se gêneraient pas pour embarrasser le gouvernement en «dénonçant ses extravagances».

Retenue à la Commission Bélanger-Campeau, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, n'a pu commenter la position qu'elle avancera aujourd'hui dans l'élaboration de la stratégie de riposte, elle qui, avant-hier, déclarait que les syndiqués sauraient «se souvenir aux prochaines élections».

AVIS LÉGAUX APPEL D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, que Les Enseignes Techni-Pro Inc. dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Laval a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire Ste-Colette de Montréal-Nord, 5640, boul. Léger, Montréal-Nord (Québec) H1G 1K5, à titre de garantie, par acte portant la date du 19^e jour du mois d'avril 1989 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval le 28^e jour du mois d'avril 1989, sous le numéro 705915.

Date à Montréal-Nord ce 21^e jour du mois de mars 1991.

LA CAISSE POPULAIRE STE-COLETTE DE MONTRÉAL-NORD

COMMISSION SCOLAIRE DES CANTONS

APPEL D'OFFRES PUBLIC CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF 55, RUE COURT, GRANBY, QUÉBEC DOSSIER NO 90-520

Propriétaire:
Commission scolaire des Cantons
142, rue Dufferin — C.P. 9000
Granby (Québec)
J2G 9H7 (514) 372-0221

Architecte:
M. Laurent St-Pierre, architecte
64, rue Ottawa
Granby (Québec)
J2G 2R8 (514) 378-2425

Ingénieurs:
Groupe-Conseil Norenc Inc.,
135, rue Principale, bureau 30
Granby (Québec)
J2G 2V1 (514) 372-8070

Les Consultants Champagne,
Castonguay & Ass.,
398, rue Principale, bureau 002
Granby (Québec)
J2G 2W6 (514) 378-7337

La Commission scolaire des Cantons, propriétaire, demande des soumissions pour la construction d'un centre administratif situé au 55, rue Court, Granby, Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés au bureau de l'architecte ou obtenus contre un dépôt de cent dollars (100\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au siège social de la Commission scolaire des Cantons, 142, rue Dufferin à Granby, Québec, jusqu'à 14 HEURES, heure en vigueur localement. LE MERCREDI 17 AVRIL 1991, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de deux cent soixante-dix mille dollars (270000\$) à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire des Cantons, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les immeubles de construction des commissions scolaires en vigueur depuis le 16 août 1990.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

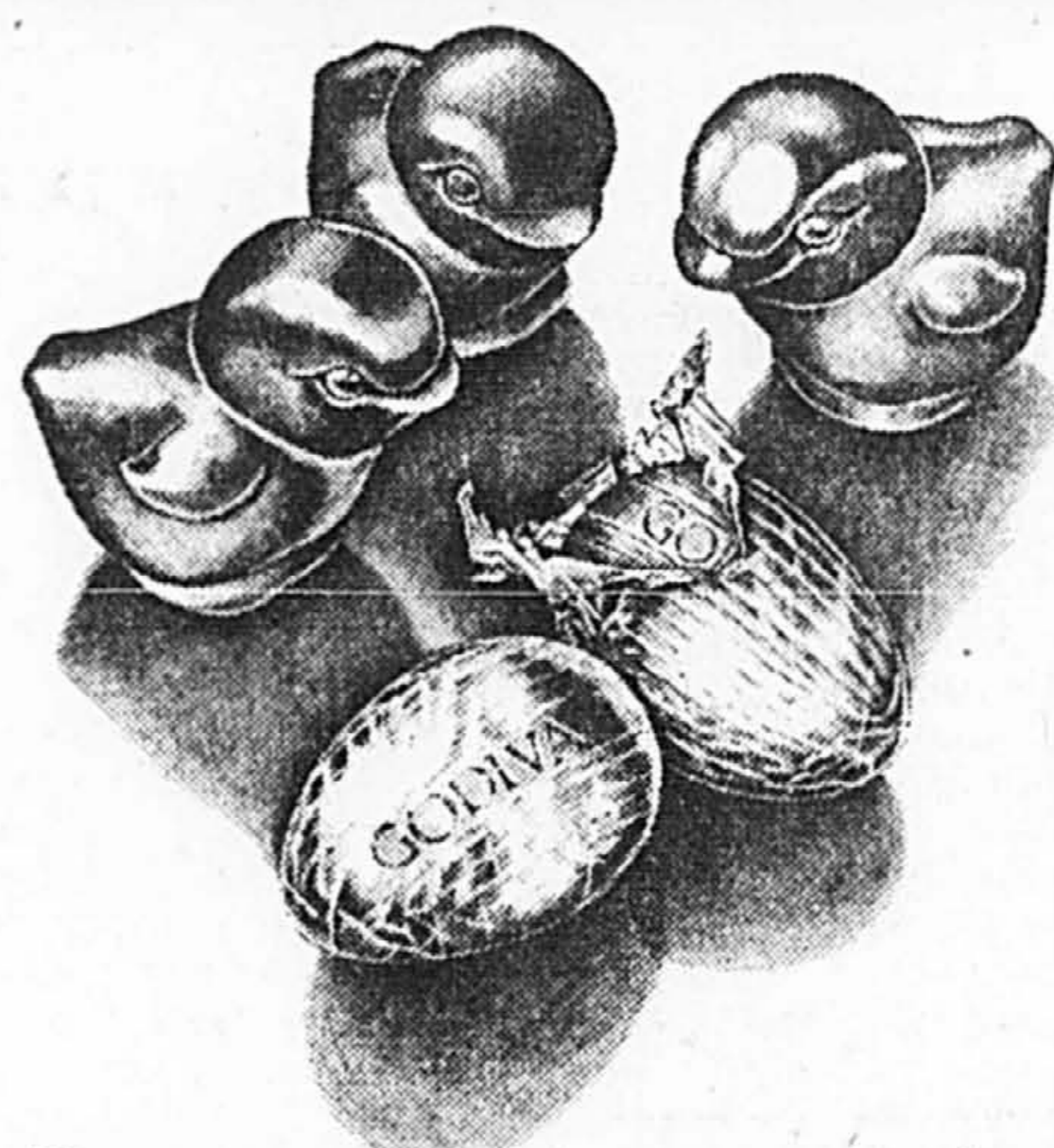
JACQUES DUBOIS
Directeur général

Suite des Avis légaux,
Appels d'offres,
Soumissions et Encans
on page E-5

LA MALADIE D'ALZHEIMER

Le centre de recherche de l'hôpital Douglas propose l'essai d'un nouveau médicament pour les personnes (hommes ou femmes) souffrant de la maladie d'Alzheimer. Si l'un de vos parents (ou amis) est âgé de 50 à 79 ans, vit à la maison et souffre de la maladie d'Alzheimer, il peut bénéficier de notre programme de recherche. La confidentialité est assurée et le tout est sans aucuns frais. Pour plus d'informations, s.v.p. contactez Margot Parra à 761-6131 poste 23333, lundi au vendredi 9:00 à 4:00.

GODIVA



Que manger en premier?

Voilà un délicieux dilemme, devenu encore plus exquis grâce aux poules et aux oeufs en chocolat fourrés de praliné. Nous avons également d'autres cadeaux délicats comme un oeuf en papier mâché, des lapins en chocolat emballés dans du papier argenté et, bien sûr, nos ballotins de Pâques. Quelle façon délectable de garnir un panier de Pâques!



Rockland Centre
Ville Monte-Royal
738-3766

Ogilvy
1307 Rue Ste-Catherine Ouest
842-7711 (x373)

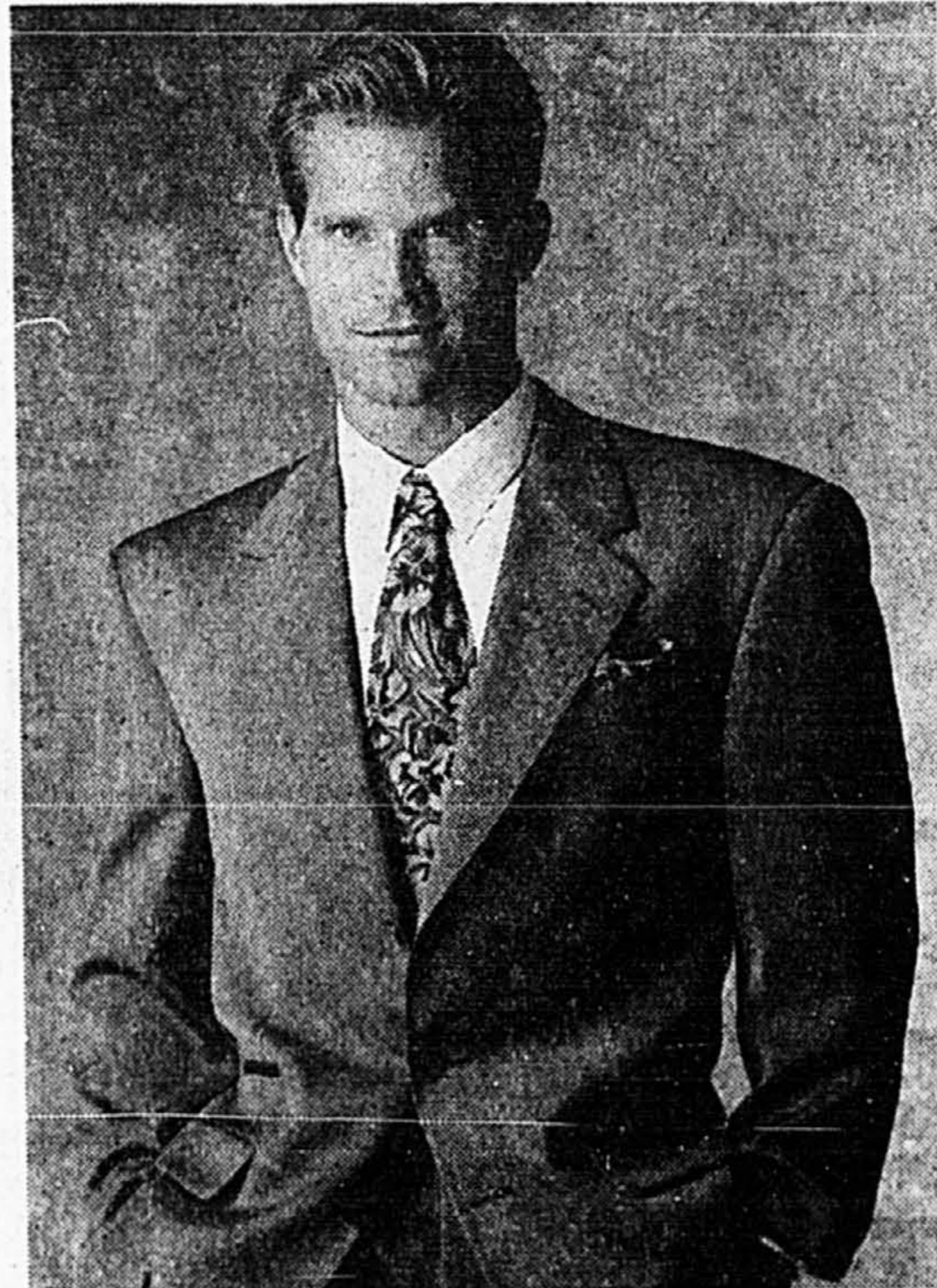
© 1991 Godiva is a registered trademark.

CHOCOLATIER

meritas MESSAGE IMPORTANT

Nous avons décidé d'aider nos clients durant ces temps difficiles.

- Nous n'avons pas augmenté nos prix.
 - Nous payons la TPS
 - Nous payons la TVQ
 - Achetez des vêtements designer pour hommes
- ## 30% à 40% de rabais toute l'année



Complets
à partir de
295 \$
à
425 \$

meritas

Montréal 6170, boul. Métropolitain Est
(Sortie Lacordaire, à 8 min du rond-point Décarie)

Saint-Hyacinthe 1380, boul. Choquette

Lundi à mercredi, de 8 h 30 à 17 h Jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 21 h Samedi, de 8 h 30 à 17 h